

ÉCOLE DOCTORALE N° 396
Économie, organisation, société

ÉTABLISSEMENT
Université Paris Nanterre

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019
VAGUE E



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Philip Milburn, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Philip MILBURN, Université de Rennes 2

Experts : M. Philippe DESBRIERES, Université de Bourgogne
M. Yann-Maël LARHER, Université de Paris 2
M. Cédric RIBEYRE, Université de Grenoble
Mme Elodie SAILLANT-MARAGHNI, Université de Caen

Conseillère scientifique représentante du Hcéres :

Mme Marie-Laure CICILE-DELFOSE

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2018-2019
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2018
ET D'UNE VISITE DE L'ED EN NOVEMBRE 2018

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale (ED) *Economie, organisation, société* (EOS) fait partie des six ED de l'Université Paris Nanterre et du collège doctoral de cet établissement ; elle est également membre du collège de la ComUE (Communauté d'universités et d'établissements) Paris Lumières. Elle réunit les doctorants de cinq laboratoires de l'Université couvrant les disciplines de sociologie, économie, gestion, démographie et histoire contemporaine de l'économie : Sophiapol (EA3932), CEROS (Centre d'études et de recherches sur les organisations et la stratégie - EA4429), CRESPPA (Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris - UMR 7217), EconomiX (UMR 7235), IDHES (Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société - UMR 8533). Ils jouent un rôle majeur dans la vie de l'ED, notamment quant aux formations doctorales.

L'ED accueillait également certains doctorants de l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris (ENSMP), spécialisés dans ces disciplines. Toutefois, compte tenu des reconfigurations de la ComUE, cette collaboration a pris fin en 2017. Depuis lors, l'ED n'accueille plus aucun doctorant provenant de l'ENSMP.

Pour l'année 2017-2018, l'ED accueille 166 doctorants encadrés par 57 enseignants-chercheurs.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

En termes de gouvernance, il importe à titre liminaire de noter que la présentation des éléments dans le dossier d'autoévaluation remis au Hcéres correspond à un état antérieur au départ de l'ENSMP. La configuration du conseil n'est pas conforme au texte de l'arrêté du 25 mai 2016. En effet, celui-ci prévoit pour 26 membres, 16 représentants des chercheurs, laboratoires ou établissements (et non 13 comme actuellement), parmi lesquels deux ITA (Ingénieurs, Techniciens et personnels Administratifs) au moins (non prévus en l'état actuel), et cinq extérieurs au maximum (et non huit comme dans le dispositif actuel). Les doctorants y sont bien représentés. L'ED doit donc, sur ce point, se conformer rapidement au texte en vigueur en tenant compte du départ de l'ENMSP. Un bureau fonctionne de manière régulière et se réunit pour les principales décisions. Il n'existe pas, en revanche, de document récapitulant les statuts de l'ED, ni de règlement intérieur.

Concernant les moyens mis à disposition, l'ED dispose d'un secrétariat à plein temps, pour la gestion administrative et financière et un budget de 39 000 €. Les espaces de travail se trouvent exclusivement au sein des laboratoires. L'ED prévoit une aide pour la mobilité des doctorants, principalement pour des déplacements liés à l'activité de recherche (collecte de données notamment) ; l'aide à la mobilité pour participer à des manifestations scientifiques est supportée par les laboratoires.

La communication passe exclusivement par une *mailing list*, pour les appels à candidature, les réinscriptions, etc. L'information sur le fonctionnement ou sur l'activité de l'ED est très sommaire. Il n'est pas prévu de livret du doctorant et les informations présentes sur le site Internet sont lacunaires, imprécises et non mises à jour.

Relativement au recrutement des doctorants, le choix du sujet de thèse est entièrement renvoyé à un accord entre le directeur de thèse et le doctorant. La direction de l'ED ne souhaite pas intervenir. Il n'y a notamment pas de vérification de la nature d'un financement ou de l'existence ou de la nature du diplôme donnant accès au doctorat (discipline du master ou équivalence des diplômes

étrangers). L'ED a, en revanche, mis en place une procédure de sélection des candidats pour l'attribution des contrats doctoraux, où interviennent les différentes disciplines, avec un dispositif en deux temps : classement par les laboratoires puis interclassement par le bureau de l'ED. De manière générale, le recrutement des doctorants se fait pour moitié au sein des masters de l'Université, pour moitié de candidatures extérieures, sans que cela soit une règle établie. Les instruments permettant de déterminer avec précision l'origine des doctorants font toutefois un peu défaut.

Environ la moitié des doctorants bénéficient d'un financement dédié à la thèse, ce qui est très satisfaisant. L'ED obtient entre six et sept contrats doctoraux d'établissements par an auxquels s'ajoutent de nombreuses CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche). La plupart des autres doctorants ont un emploi qui leur permet de poursuivre leurs études en thèse en parallèle.

Une journée d'accueil est prévue pour recevoir les nouveaux inscrits. Par ailleurs, au cours des inscriptions suivantes, la gestionnaire administrative joue ce rôle d'accueil et son implication a été soulignée par les doctorants. La gestion de la charte du doctorat et du contrat de formation sont assurés à ce niveau.

Compte tenu de sa diversité disciplinaire, l'ED n'a pas eu la possibilité d'élaborer une politique scientifique propre, ce rôle étant plutôt renvoyé aux laboratoires.

L'ED EOS présente assez peu d'ouverture à l'international, hormis les cotutelles internationales, insuffisamment encouragée, et l'accueil de doctorants étrangers au sein des laboratoires. La conclusion d'accord cadre avec des universités étrangères est en cours de réflexion.

Le rôle du collège doctoral de l'Université Paris Nanterre reste celui du cadrage général qu'il semble avoir pour toutes les ED de l'Université, à savoir la répartition des contrats d'établissements et du budget entre les ED et l'offre de formations professionnalisantes et sur l'intégrité scientifique.

• Encadrement et formation des doctorants

Avec 166 doctorants pour 57 enseignants-chercheurs encadrant, l'indice d'encadrement moyen est de 2,9 doctorants par directeur. Cet indice est raisonnable et peu de directeurs pratiquent un encadrement quantitativement excessif.

Pour ce qui concerne la politique d'encadrement, les données présentées indiquent clairement que l'ED a connu dans un passé antérieur à la période quinquennale évaluée une diminution très significative des encadrements excessifs ; cette politique a porté ses fruits.

La mise en place du Comité de suivi individuel (CSI) reste limitée puisqu'il ne s'adresse pour l'instant qu'aux seuls doctorants inscrits en seconde et troisième année. Il n'existe pas de cadrage précis de la part de l'ED EOS en la matière, ni d'information très claire quant aux fonctions de ce CSI, tant vis-à-vis des encadrants que des doctorants, alors que l'arrêté de 2016 précise que « les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement de ce comité sont fixées par le conseil de l'école doctorale ». A cet égard plusieurs doctorants ont notamment formulé le souhait que l'un des membres du CSI soit extérieur au laboratoire, voire à l'établissement.

Une offre de 200 heures environ de formations spécifiques est proposée en plus des formations offertes par le collège doctoral de l'Université Paris Nanterre. Les formations à caractère disciplinaire sont assurées au sein des laboratoires, sous supervision de l'ED. Celle-ci organise quelques formations transversales, notamment en méthodologie de la recherche et plus précisément sur les logiciels de traitement statistique. L'ensemble constitue une offre adaptée. On regrettera simplement que le catalogue ne soit pas plus clairement diffusé, ce qui permettrait d'inciter les doctorants à assister à des séances de formation en dehors de leur laboratoire d'appartenance. En outre, le barème d'équivalence de crédits formation pour des réalisations scientifiques (publications, communications, etc.) n'est pas publié.

Une journée de séminaire commun est organisée par les doctorants qui présentent leurs travaux. Elle a lieu une fois par an et constitue le principal événement au sein de l'ED. Ce séminaire apparaît comme un point fort de transversalité appréciée par tous.

Le portfolio prévu pour les doctorants se résume à un tableau récapitulatif des formations suivies transmises aux doctorants par la gestionnaire administrative avant soutenance. Un instrument plus complet de valorisation des compétences qui pourrait être formalisé au niveau du collège doctoral pour toutes les ED fait assurément défaut.

La durée moyenne des thèses s'est réduite de manière régulière au cours des dernières années pour atteindre une durée actuelle de 4 ans et 8 mois, ce qui paraît raisonnable, et le nombre des thèses très longues s'est réduit au cours des dernières années. Cette volonté de régulation est fort satisfaisante. Les flux de nouvelles inscriptions sont alignés sur les flux de soutenances. En revanche, les données concernant les abandons présentent des variations peu vraisemblables (entre 2014 et 2017 : 15, 4, 31, 0) sans qu'aucune explication ne soit donnée sur les raisons et les moyens de prévention. Lors de la visite, il est apparu que, après la 7^{ème} année, l'Université autorisait la réinscription ultérieure, après un temps de non inscription, en vue de soutenir sa thèse ; mais la pratique serait désormais abandonnée.

• Suivi du parcours professionnel des docteurs

Aucune formation dédiée à l'après thèse, notamment liée aux carrières académiques n'est prévue au sein de l'ED. Une telle formation existe au sein d'un laboratoire ; mais il est dommage que cette initiative n'ait pas été généralisée à l'échelle de l'ED.

L'ED participe au concours de *Ma thèse en 180 secondes* ; il semble qu'aucune autre action n'est menée dans le cadre de la valorisation du doctorat.

L'ED procède à un suivi précis de ses docteurs, conjointement avec la DRED (Direction de la recherche et des études doctorales), avec des taux de réponse très appréciables. D'après les résultats fournis par l'enquête à trois ans, les taux d'insertion sont fort satisfaisants, la grande majorité des docteurs issus de l'ED étant dans un emploi stable correspondant à leur niveau d'étude.

Le collège doctoral ne joue pas de rôle spécifique en dehors de l'organisation de formations pour l'insertion professionnelle.

AUTOÉVALUATION ET PROJET

Le dossier d'autoévaluation est relativement satisfaisant quant à la présentation des données. En revanche, il reste peu précis, insuffisamment développé sur certains points, voire lacunaire sur d'autres. Les précisions apportées oralement ont toutefois permis de clarifier de nombreux aspects.

L'aspect essentiel du projet de l'ED est la redéfinition de son périmètre, du fait du départ des unités de recherche et doctorants de l'ENSMP. Elle entend saisir cette occasion pour s'engager dans un projet plus resserré et plus cohérent, qui s'articule en quatre points :

- Le renforcement et la structuration de l'offre de formations spécifiques de l'ED.
- Le développement d'un lien de l'ED EOS avec l'Ecole universitaire de recherche (EUR) REDPOP (Réseau universitaire de recherche en démographie et sciences de la population), même si cela paraît marginal dans la mesure où ce réseau concerne uniquement une discipline minoritaire au sein de l'ED, la démographie.
- Le développement de la dimension d'internationalisation.

APPRÉCIATION GLOBALE

L'ED EOS est piloté de manière satisfaisante. Elle peut s'appuyer sur des unités de recherche dynamiques et renommées. Elle offre aux doctorants des formations de haute qualité, appuyées par un collège doctoral qui facilite les mutualisations au sein de l'établissement. Elle se caractérise par un bon taux de financement des doctorants et assure une très bonne insertion professionnelle aux docteurs. Elle pourrait toutefois assumer davantage les compétences conférées par l'arrêté de mai 2016 aux écoles doctorales, notamment dans la mise en place des comités de suivi individuel qui

permettrait notamment d'être un instrument de détection et de prévention des abandons, encore trop nombreux et inexplicables.

• **Points forts**

- Une offre de formation riche et variée, appuyée sur les unités de recherche et conforme aux attentes des doctorants.
- Une animation intéressante autour d'un séminaire transversal organisé par les doctorants.
- Un très bon niveau de financements dédiés à la thèse
- Une bonne régulation des effectifs qui se traduit par la maîtrise progressive de la durée des thèses.
- Une très bonne insertion professionnelle.
- Une gestion administrative de l'ED efficace et unanimement appréciée des doctorants.

• **Points faibles**

- Une absence d'harmonisation et de cadrage des CSI, délégués aux unités de recherche.
- Un manque de gestion et de prévention des abandons de thèses.
- Une absence de préparation à l'après thèse.
- Une communication insuffisante avec un site internet très insatisfaisant, une absence de livret du doctorant, une faible visibilité du catalogue des formations, etc.
- Une dimension Internationale insuffisamment développée et des cotutelles insuffisamment encouragées.

RECOMMANDATIONS

A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

Le fonctionnement général de l'ED recèle des qualités indéniables. Comme elle est en passe de connaître des évolutions dans sa composition suite au retrait de l'ENSMP de la ComUE, l'occasion lui est fournie de se mettre en conformité avec l'arrêté de mai 2016 et de renforcer son rôle.

En matière de gouvernance, il conviendrait d'installer rapidement un nouveau conseil en conformité avec cet arrêté tout en reconduisant le fonctionnement du bureau, de formaliser les statuts de l'ED et les rendre publics et de créer rapidement un règlement intérieur de l'ED.

Par ailleurs, concernant les CSI, il serait utile d'avoir une réflexion au niveau de l'ED, comme le prévoit l'arrêté, pour un cadrage précis (notamment quant à sa composition et à l'information des doctorants sur les fonctions exactes de ce comité) et une mise en place à partir de la troisième année pour tous les doctorants.

Il serait également souhaitable d'améliorer la communication interne de l'ED (mise à jour du site Internet, création d'un livret du doctorant, publication du catalogue des formations de l'ED et des équivalences).

Il est également recommandé de développer les partenariats et d'encourager les cotutelles en s'appuyant sur les unités de recherche.

En outre, concernant les thèses non financées, il serait opportun de renforcer la procédure d'examen des nouveaux inscrits en portant une attention particulière au diplôme d'accès au doctorat et aux modalités de financement, non pour les refuser mais pour alerter les laboratoires et les encadrants sur les difficultés que le doctorant pourrait rencontrer.

Il conviendrait enfin de s'intéresser davantage à l'insertion professionnelle des docteurs, en exploitant les résultats des enquêtes dédiées, et organiser des formations concernant l'avenir des doctorants, académiques et non académiques.

A L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'Université Paris Nanterre doit, en accord avec les ED, clarifier la procédure de réinscription dérogatoire à partir de la 7^{ème} année de thèse.

L'établissement devrait assurer aussi la mise en place d'un portfolio de compétences.

Il conviendrait encore de donner aux ED les moyens d'assurer une meilleure communication sur internet et de créer un réseau d'anciens docteurs.

Il est par ailleurs recommandé de réfléchir à assurer une représentation des doctorants au niveau du collège doctoral de l'Université.

L'établissement, pourrait enfin, via le collège doctoral, mener une réflexion sur le fonctionnement des comités de suivi individuels afin de proposer un cadrage général et réfléchir à la mise en place d'une politique de prévention des abandons reposant sur le recueil de données précises et expliquées.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Nanterre, le 15 mars 2019

HCERES
Département d'évaluation de la Recherche
2 rue Albert Einstein
75013 PARIS

Réf. : E2020-EV-0921204J-DEF-PED200017642-027550-RT

**Objet : réponse de l'établissement déposant – évaluation de l'école
doctorale 396 Économie, organisation, société (EOS)**

—
Dossier suivi par :

Mme Hélène Aji
Vice-Présidente Recherche
Tel : +33 01 40 97 74 27
Mail : Helene.Aji@parisnanterre.fr

Madame, Monsieur,

L'université Paris Nanterre adresse ses plus vifs remerciements au comité de visite HCERES pour l'attention portée aux spécificités de l'ED 396 et à son fonctionnement dans l'environnement des études doctorales de l'établissement.

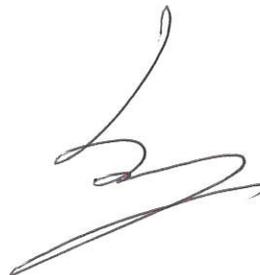
En tant que tutelle, nous prenons bonne note des observations faites concernant sa mise en conformité avec la réglementation en vigueur : placée sous la responsabilité du Collège doctoral, cette évolution est en cours à un rythme soutenu et sera accompagnée de près par les services administratifs de la recherche. La composition du Conseil de l'ED fera l'objet d'une attention particulière. En l'espèce, l'intervention du Collège sur son périmètre de compétences (harmonisation et cadrage des modes de fonctionnement des ED, formalisation de la formation doctorale dans son ensemble, mise en place de règlements intérieurs uniformisés et collégiaux) sera activée.

Nous encouragerons l'ED 396 à développer des partenariats internationaux au niveau doctoral, dans le cadre Erasmus + ou hors Europe, afin de mettre en place un plus grand nombre de thèses en cotutelle, mais aussi de tirer bénéfice des partenariats de recherche existant dans les unités en les mettant au service des doctorants. La création d'une possibilité, plus souple, de codirection à l'international vient également d'être votée par le Collège doctoral, permettant d'augmenter le dynamisme existant de la coopération internationale sur l'encadrement des thèses. L'ED sera incitée à exploiter le dispositif de comités de suivi existant pour la prévention des abandons de thèse et pour la préparation de l'insertion professionnelle des futurs docteurs.

Dans le cadre de la refonte administrative en cours concernant la gestion de la scolarité des doctorants, sont programmées la mise en place d'un portfolio, conformément à la réglementation en vigueur, ainsi que le suivi global des parcours des doctorants, y compris après la soutenance, dans leur insertion professionnelle : l'ED 396 disposera donc d'un accès facilité à ses données statistiques. Sa capacité de communication sera réaffirmée et nous lui rappellerons les moyens mis à sa disposition par l'établissement.

L'ED 396 est une école doctorale qui possède un fort potentiel de coopération transdisciplinaire, dans les domaines de l'économie, de la sociologie et de la science politique. Nous espérons que cette cohérence a été reconnue par le comité de visite HCERES.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Le Président de l'université
Jean-François Balaudé